



HAL
open science

L'Ecocertification de la gestion des forêts tropicales.

Gérard Buttoud, Alain Karsenty

► **To cite this version:**

Gérard Buttoud, Alain Karsenty. L'Ecocertification de la gestion des forêts tropicales.. Revue forestière française, 2001, 53 (6), pp.691-706. 10.4267/2042/4958 . hal-03442794

HAL Id: hal-03442794

<https://hal.science/hal-03442794>

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ÉCOCERTIFICATION DE LA GESTION DES FORÊTS TROPICALES

GÉRARD BUTTOUD - ALAIN KARSENTY

Après une dizaine d'années de discussions autour du concept d'écocertification de la gestion des forêts tropicales, à quelles conclusions est-on arrivé aujourd'hui ? Quelles sont les positions des différents acteurs en présence, et quelles sont les perspectives actuelles d'application de cette notion encore controversée ? Enfin, quel rôle l'écocertification peut-elle jouer dans la dynamique de l'économie des bois tropicaux ? Les termes actuels du débat laissent-ils entrevoir des progrès à venir dans la perspective d'une gestion viable des ressources forestières tropicales, ou servent-ils seulement à masquer des enjeux qui sont ailleurs ?

Il n'est, certes, pas encore possible d'apporter des réponses définitives à ces questions, qui sont toujours sujettes à de vives controverses. La certification des forêts est un instrument à peine naissant et déjà en crise du fait de sa récupération par différentes parties prenantes dont les intérêts économiques dépendent étroitement de l'usage qui en sera fait. Mais replacer la problématique de l'écocertification dans la dynamique du débat international sur la gestion des forêts tropicales amène à s'interroger sur l'intérêt d'un tel instrument.

AUX SOURCES DU DÉBAT SUR L'ÉCOCERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE : LA "DÉFORESTATION" TROPICALE

La certification ne peut être comprise que comme issue d'un débat qui prend sa source dans la polémique sur la "déforestation" tropicale et la responsabilité du commerce du bois dans ce phénomène. La forêt tropicale est devenue un enjeu "global", un patrimoine à l'échelle de la planète, parallèlement à la mondialisation de l'économie. L'émotion suscitée par la diffusion d'informations sur la déforestation sous les tropiques a conduit à poser la question du devenir des espaces boisés d'une façon de plus en plus globale et abstraite, à l'échelle de la planète. Ce débat international a en retour transformé et enrichi le discours sur les politiques forestières nationales au point d'en changer complètement les enjeux et les concepts. La discussion sur de nouveaux instruments, dont l'écocertification, résulte de cette dynamique.

Les positions défendues à Rio sur la forêt trouvent leur source dans les nombreux discours alarmistes portés par les organisations non gouvernementales (ONG) de défense de l'environnement sur la "déforestation" tropicale depuis le milieu des années 1980.

La première étude de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) s'attachant à mesurer ladite déforestation, a eu un gros impact chez les ONG environnementalistes qui se sont mises d'emblée à accuser les industriels du bois.

En réaction, les forestiers des pays en développement (PVD) et la FAO dénoncent pour leur part — et d’une façon fort maladroite — les pratiques paysannes, dans lesquelles ils voient la cause première de la dégradation forestière dans le Sud.

Le Plan d’Action forestier tropical (PAFT) que la FAO s’attache à promouvoir apparaît alors comme un outil de protection des forestiers et des exploitants contre les défenseurs de l’environnement.

Plusieurs colloques internationaux, consacrés à la question, ne concluent rien, et accentuent même l’écart qui se creuse entre deux conceptions de la foresterie, l’une traditionnelle et sectorisée qui attribue une importance essentielle à la régulation technique forestière (promue par la FAO) et celle, d’apparence plus moderniste, qui fait de la forêt un aspect seulement du problème environnemental et du développement durable (idée progressivement admise par la Banque mondiale, surtout pour se démarquer des premiers).

C’est dans ce climat qu’en 1986, diverses ONG anglo-saxonnes, dont Greenpeace, the Rainforest Alliance et certains World Wildlife Funds (WWF) nationaux, prônent le boycott des bois tropicaux.

En refusant d’acheter des bois issus d’une exploitation réputée destructrice, les consommateurs du Nord pensaient ainsi freiner le processus de déforestation tropicale. Les ONG de défense de l’environnement les plus radicales considèrent la récolte et le commerce des bois tropicaux comme les causes essentielles de dégradation des forêts dans les PVD, et utilisent directement la mondialisation en cours en appelant aux consommateurs de tous pays.

Ce discours, concomitant de la montée des partis “verts”, se trouve rapidement relayé par certaines autorités locales d’Europe du Nord, notamment aux Pays-Bas et en Allemagne. Des réglementations restrictives apparaissent, qui restreignent et parfois interdisent l’emploi des bois tropicaux dans les constructions et aménagements publics.

Plus généralement, l’effet psychologique (davantage que réel) chez les forestiers et les opérateurs économiques, notamment les importateurs, est important.

C’est alors qu’apparaît progressivement l’idée de la nécessité d’un compromis entre diverses positions trop antagonistes pour porter un développement forestier négocié.

Les importateurs sont surtout soucieux de garantir leur marché, et s’avouent prêts à tenir compte des critiques écologistes. L’Organisation internationale des Bois tropicaux (OIBT) sert alors de tribune aux acteurs résolus à négocier, qui s’entendent sur une solution médiane : le recours, sur une base volontaire, à l’écocertification de la gestion durable des forêts tropicales d’une part, et l’Objectif 2000, par lequel les pays membres de l’OIBT se déclarent en 1990 résolument engagés dans la stratégie selon laquelle ils ne mettraient sur le marché que des bois issus d’une gestion durable à partir de l’année 2000. On verra que cet objectif a fait long feu.

Les pays producteurs (surtout Indonésie et Malaisie) dénoncent d’abord cette stratégie comme contraire aux accords internationaux sur le libre échange des produits : le General Agreement for Traffic and Trade (GATT), remplacé bientôt par l’Organisation mondiale du Commerce (OMC), tout en intensifiant à la fois le rythme de prélèvement et la publicité en faveur du reboisement des zones exploitées.

Mais les mots ne suffisent pas et, après les critiques virulentes de la Banque mondiale sur l’exploitation forestière au Sarawak (Malaisie), après aussi l’adoption puis le retrait par l’Autriche d’un label discriminatoire “bois tropicaux” (1992), le WWF International suscite, en 1993, la création du Forest Stewardship Council (FSC) destiné à définir les règles de gestion durable. La force de cette ONG est alors telle que la Banque mondiale s’allie à elle pour promouvoir la

gestion durable dans les pays tropicaux. Longtemps seul organisme accréditeur des certificateurs de gestion forestière, le FSC est resté jusqu'à la fin des années 1990 l'acteur majeur du débat sur l'écocertification dans ce domaine ; il fédère aujourd'hui 17 organismes nationaux affiliés⁽¹⁾.

Dès lors, l'écocertification, c'est-à-dire une validation par des organismes indépendants des États (considérés quant à eux comme non neutres), devient un passage obligé qui va progressivement primer sur les lois nationales officielles pour adresser des "signaux" aux marchés sensibles.

Les industriels eux-mêmes ont donc directement participé au compromis trouvé par l'OIBT sur l'écocertification. Le fait de ne pas conclure d'entente avec les grandes ONG écologistes, les moins radicales, aurait eu des conséquences beaucoup plus graves sur leur activité. La plupart des acteurs avaient en effet intérêt à s'accorder au moins pour l'essentiel sur les concepts de gestion "durable" et d'écocertification.

La déclaration de Bali en 1990 a scellé ce compromis, en annonçant l'engagement de tous les membres de l'OIBT à mettre sur le marché des produits ligneux issus de forêts gérées de façon durable d'ici la fin de siècle. En fait, la déclaration — purement de principe — n'avait qu'une valeur psychologique, destinée à justifier, en se servant de la sémantique internationale, tout type de stratégie et d'initiative conduit par les pays en matière de politique commerciale.

À l'échéance prévue de la déclaration de Bali, force est de constater que peu de progrès ont été réalisés en faveur d'une gestion durable effective des forêts tropicales, l'OIBT, qui était à l'initiative de la proposition et du débat, ayant perdu de son influence sur la scène internationale avec la mondialisation des discussions sur l'écocertification.

LA LOGIQUE DU COMPROMIS

Le débat sur l'écocertification dérive donc directement d'un processus d'institutionnalisation du WWF et d'autres grandes ONG de conservation qui recentrent leur discours pour des raisons d'efficacité, mais aussi pour des raisons sociologiques liées à l'évolution de leur place dans la société.

Longtemps, le commerce international du bois tropical a été identifié comme l'une des principales forces motrices de la déforestation et la logique du boycott était assez spontanément mise en avant par les organisations écologistes. C'est en fait le déclin relatif du commerce de bois tropical qui a progressivement conduit à relativiser l'impact de celui-ci sur la disparition des forêts, en même temps que l'accroissement de la compétition entre agriculture et forêt devenait plus tangible dans de multiples régions.

Parallèlement, la montée en puissance du discours économique (illustré par l'effacement manifeste de la FAO au profit de la Banque mondiale dans ce qui fut un terrain d'élection pour le discours technique forestier) contribue à favoriser la réhabilitation du rôle du commerce et analyser le problème forestier en termes de défaillances de marché — ce dernier n'adressant pas les signaux adéquats aux utilisateurs quant à la valeur totale de la ressource forestière (valeur de la biodiversité, valeurs des fonctions de stockage de carbone, valeur de patrimoine, etc.).

La certification, telle que promue par le FSC et soutenue par le WWF, s'est dès lors imposée comme une réponse compatible avec le commerce et comme une alternative au boycott qui, s'il se généralisait, modifierait encore plus les prix relatifs en défaveur d'une mise en valeur fores-

(1) Voir l'article, dans ce numéro, de Bérenger *et al.*, pp.645-652 (NDLR).

tière des terres. Elle traduit bien une sorte d'alliance idéologique entre le discours économiste et celui, plus technicien, des forestiers.

En outre, la certification colle bien avec l'air du temps sur les "engagements volontaires" des firmes privées en faveur de l'environnement (par opposition aux taxes, normes réglementaires, etc.), de par son caractère non réglementaire s'adressant directement à la fibre civique et écologiste du consommateur.

Enfin, l'écocertification prend place dans une tendance générale à la contractualisation des rapports entre autorité publique et citoyens, à laquelle le discours politique ambiant, surtout dans les pays anglo-saxons, attache une grande importance.

À un moment où l'on constate une évolution des politiques publiques vers le remplacement des restrictions juridiques par la sanction du marché, l'écocertification peut apparaître, de ce point de vue également, comme une procédure moderne d'orientation des activités privées.

C'est le consommateur seul qui, en principe, régule en préférant ou non les produits écocertifiés. Ceci entraîne une certaine instabilité du système d'écocertification, dans la mesure où celui-ci repose à la fois sur la confiance des consommateurs et sur des consensus temporaires que des "francs-tireurs" peuvent briser à tout instant : il suffit qu'ils parviennent à gagner l'oreille du grand public ou des faiseurs d'opinion, presse semi-spécialisée, etc.

Il s'agit donc en l'espèce d'un instrument fragile. Le recul, en 1996-1997, d'une entreprise forestière du Gabon qui avait dans un premier temps obtenu la certification FSC de deux de ses permis, mais qui fut forcée de renoncer de s'en prévaloir après une campagne inspirée par des ONG radicales dans la presse européenne, notamment britannique, est là pour le démontrer.

La certification a donc été, à l'origine, pensée pour traiter de la déforestation tropicale.

C'est par un effet boomerang (exigence d'équité et de réciprocité demandée par les pays du Sud-Est asiatique, derrière la Malaisie) que le problème s'est posé pour l'ensemble des forêts de la planète, et donc les forêts tempérées.

C'est à cette occasion seulement que s'est révélé son faible degré d'adéquation avec plusieurs situations forestières où prédomine la petite propriété et où le modèle de la certification par une tierce partie sur la base de performances constatées au regard de critères multidimensionnels apparaît économiquement insoutenable.

LES DIFFICULTÉS D'ÉCOCERTIFIER LES BOIS TROPICAUX

Si le débat international sur les forêts a tendance depuis une dizaine d'années à piétiner, la discussion du concept de certification a eu néanmoins le mérite d'accélérer la réflexion sur la détermination de critères et indicateurs permettant d'évaluer la gestion "durable" d'un massif forestier.

Sans doute les normes en la matière découlent-elles de l'évolution des représentations collectives à propos de la forêt, les exigences de démocratie participative imposant une ouverture du débat bien au-delà des ingénieurs forestiers, voire des ingénieurs tout court.

Les conditions cadres deviennent multiples (fonctions écologiques, équité sociale, identité culturelle des populations...) et surtout difficilement quantifiables, alors que des normes doivent préci-

sément indiquer des seuils quantifiables, objectivement mesurables (comme les normes de pollution, ou celles de l'agriculture biologique).

Même si les collectifs multidisciplinaires d'experts en foresterie tropicale parviennent à s'accorder, non sans mal toutefois, sur des principes et des critères plutôt généraux, l'identification d'indicateurs chiffrés reste une gageure, même lorsque l'exercice se déroule au niveau d'une région écologiquement homogène.

Cette impossibilité de déterminer des seuils quantifiables ne provient pas seulement d'un déficit de recherche sur les écosystèmes complexes que constitue la forêt tropicale (même si les lacunes sont réelles). Elle dérive plutôt du processus lui-même qui conduit les "parties prenantes" (stakeholders en anglais, le débat ne se limitant plus aux seuls experts) à négocier ou opposer implicitement, derrière des argumentaires techniques, des représentations de la durabilité qui dépendent étroitement de leurs univers respectifs de pratiques.

Les critères et indicateurs de gestion durable, qui constituent le fondement du cahier des charges des certificateurs et sont établis d'une façon participative (notamment à partir des conférences mondiales), sont encore loin de faire l'unanimité, dans la mesure où leur choix peut avantager certains acteurs et en désavantager d'autres.

Les discussions sur ce sujet traînent en longueur, car les enjeux diffèrent selon les situations géographiques. Les principaux critères et indicateurs actuellement disponibles en forêt tropicale ont d'abord été ceux du FSC (plutôt écologistes) et de l'OIBT (plutôt industriels). Dans les deux cas, on parle des mêmes aspects, mais le dosage entre conservation et développement ne s'effectue pas de la même façon.

Tous ces indicateurs restent généraux et ont encore quelques difficultés à traduire de façon réaliste les aspects écologiques et sociaux, qui sont pourtant les plus importants dans la définition d'une gestion durable.

LES INITIATIVES ACTUELLES EN FORÊT TROPICALE

Les industriels ne se sont pas trompés sur le potentiel de la certification en termes d'argument marketing et de parts de marché dans les pays les plus riches et les plus sensibles aux arguments écologiques (les deux aspects étant assez bien corrélés).

Compte tenu de l'effet boomerang (principe de non discrimination et réciprocité) qui conduit à prendre en compte tous les types de boisements (plantations incluses), et en raison des difficultés de certifier les forêts tropicales (du fait de leur complexité écologique mais aussi des problèmes de légitimité des droits fonciers et du partage des bénéfices de l'exploitation avec les populations locales), les formations les plus simples comme les grandes plantations (et les moins susceptibles de déboisement) pourraient bénéficier amplement de la certification FSC au détriment des autres (tableau I, p. 696).

La certification FSC tend alors à fonctionner comme une "barrière non commerciale" sur certains marchés du bois. Les pays tropicaux, tout comme la France et d'autres pays européens, se trouvent placés de ce fait en porte-à-faux.

C'est la raison pour laquelle plusieurs pays tropicaux ont entrepris de développer des systèmes nationaux de certification, en particulier les grands exportateurs que sont la Malaisie et l'Indonésie, et qui sont politiquement très soucieux de leur souveraineté et d'équité internationale.

TABEAU I Forêts tropicales certifiées FSC (août 2001)

Pays/hectares	Naturelles	Plantations	Mixtes	Total Pays	(en % du total)
Belize	95 800			95 800	2,4
Bolivie	953 253		30 000	983 253	24,3
Brésil	278 103	590 917		869 020	21,5
Colombie		20 056		20 056	0,5
Costa Rica	9 052	22 491	43 724	75 267	1,9
Guatemala	100 026			100 026	2,5
Honduras	13 868			13 868	0,3
Indonésie	90 240	153 489	10 000	253 729	6,3
Malaisie	55 083			55 083	1,4
Mexique	392 786		98 126	490 912	12,1
Namibie	49 000			49 000	1,2
Panama		1 263	7 120	8 383	0,2
Papouasie - Nouvelle-Guinée	4 310			4 310	0,1
Philippines			14 800	14 800	0,4
Îles Salomon	1 356		39 402	40 758	1,0
Afrique du Sud	71 000	758 350	1 458	830 808	20,5
Sri Lanka		12 726		12 726	0,3
Swaziland		17 018		17 018	0,4
Thaïlande		5 428		5 428	0,1
Zimbabwe	24 850	85 711		110 561	2,7
Total catégorie	2 138 727	1 667 449	244 630	4 050 806	
(en % de catégorie)	53	41	6		
Total forêts certifiées FSC (tropicales et non tropicales)				24 470 898	

Commentaires: les forêts tropicales ne représentent que 17% des forêts certifiées FSC et les forêts naturelles tropicales 9 % seulement. Trois ou quatre pays d'Amérique latine constituent l'essentiel des forêts naturelles tropicales certifiées FSC: la Bolivie, qui a bénéficié d'une politique active de l'État en faveur de l'aménagement et d'un flux important d'aide publique internationale (voir encadré p. 697), le Mexique, pays où est installé le siège du FSC et où de nombreuses forêts de collectivités locales ont été certifiées, et le Brésil. Quelques forêts naturelles d'Afrique australe sont certifiées, mais on remarque l'absence de certification FSC dans le Bassin du Congo. En Asie du Sud-Est, la première certification de forêt naturelle en Indonésie donne lieu à des polémiques. En ce qui concerne les plantations, une bonne partie est constituée d'Eucalyptus, notamment en Afrique du Sud et au Brésil.

Rapidement toutefois, ces pays ont pris conscience que leur image forestière était sortie considérablement dégradée du débat international sur la déforestation, et que leurs systèmes nationaux étaient d'autant moins crédibles (en termes d'image sur les marchés sensibles) que la certification FSC montait en puissance.

C'est donc tout naturellement qu'un rapprochement s'est dessiné avec le FSC, pour que ce dernier accorde une forme de parrainage à ces systèmes nationaux, dont l'architecture apparaît

globalement comparable. C'est ce qui a permis, au cours des derniers mois, la certification sous normes FSC de 440 000 ha en Bolivie (voir encadré, ci-dessous).

LE CAS DE LA BOLIVIE *

La Bolivie est le pays tropical dans lequel la certification FSC a connu ses succès les plus éclatants puisque ce sont près d'un million d'hectares de forêts naturelles qui sont certifiées à la mi-2001. Huit concessions dont les dimensions varient entre 50 000 et 180 000 hectares ont obtenu des certifications FSC.

Dans ce pays, l'impulsion majeure est venue de la loi forestière de 1996 qui a imposé aux exploitants un ensemble très contraignant de règles et de normes. Pour les entreprises qui se sont mises en règle avec la loi, obtenir une certification n'a pas demandé d'efforts techniques et financiers supplémentaires notables (coût d'une certification en Bolivie : entre 20 000 et 30 000 US \$).

Par ailleurs, des incitations indirectes à la certification sont données à travers un des articles de la loi qui requiert le Superintendencia Forestal, organisme public de contrôle, d'effectuer des audits obligatoires de la gestion dans les concessions forestières tous les 5 ans.

Dans ce contexte, la certification élimine pratiquement toute incertitude quant aux résultats de l'audit, d'autant plus qu'une récente décision ministérielle a reconnu le rôle des organismes certificateurs indépendants.

Enfin, le projet BOLFOR, soutenu financièrement par la coopération américaine (USAID) depuis 1993-94 et par la Suède, a appuyé l'idée de la certification des exploitations boliviennes dès sa création. Ce sont plusieurs dizaines de millions de dollars qui ont été injectés, à travers ce projet, au secteur forestier pour améliorer sa gestion, et les entreprises les plus ouvertes aux nouvelles techniques ont largement bénéficié des appuis techniques et financiers nécessaires pour se mettre à niveau.

On voit que la certification n'est peut-être pas un instrument exclusivement basé sur l'initiative du secteur privé qui répondrait aux préférences du consommateur, mais que son succès dépend sans doute au départ très largement des politiques forestières et des incitations mises en place par les États, ainsi que des investissements publics effectués par l'aide publique au développement.

* Nous remercions Marco Boscolo, Harvard Institute for International Development, pour ces éclairages sur le cas de la Bolivie.

TABLEAU II Les schémas nationaux de certification en forêt tropicale existant début 2001 (d'après K. Bradley et CEPI, 2001)

Nom	Pays	Accréditation
CFV (Consejo Boliviano para la Certificacion Forestal Voluntaria) . .	Bolivie	FSC
Foundation of the Peoples of South Pacific	Papouasie-Nouvelle-Guinée	FSC
LEI (Lembaga Ekolabel Indonesia)	Indonésie	FSC
Associacao Brasileira de Normas Tecnicas	Brésil	sans
Ghana Forest Management Certification Systems Project	Ghana	sans
NTCC (National Timber Certification Council)	Malaisie	sans
Societad para el Manego Forestal Sustainable	Mexique	FSC

Une autre réaction est venue des propriétaires forestiers européens, qui ont lancé le Pan European Forest Certification (PEFC), basé sur l'adhésion des propriétaires à des systèmes nationaux et régionaux régissant l'organisation de la profession et de la gestion forestière, ce qui ouvre la possibilité de certifier en bloc de vastes zones et d'éviter une coûteuse certification individuelle par une société spécialisée. Il s'agissait en l'espèce d'une première brèche dans l'ambition d'un label international unique sous l'égide du FSC. Le PEFC n'est pas à proprement parler un organisme accréditeur, mais une marque commerciale dont l'audience s'étend au niveau mondial.

La très entreprenante association d'industriels forestiers, en majorité européens, d'Afrique (Afrique centrale et de l'Ouest essentiellement), l'IFIA (Inter-African Forest Industries Association), s'est fortement inspirée de cette réaction des propriétaires européens pour mettre en avant sa propre proposition d'un schéma régional de certification qui se veut adapté aux spécificités de la foresterie africaine. Le nom même retenu de Pan African Forest Certification (PAFC) reflète bien l'inspiration de l'IFIA.

Mais l'analogie s'arrête là : il s'agit en fait d'un système voisin du schéma FSC, l'objectif avoué étant de mettre à l'écart les ONG, donc une des composantes importantes du FSC, du processus d'agrément des certifications individuelles, pour recouvrer de façon plus complète la maîtrise du processus et la relation privilégiée avec l'interlocuteur traditionnel qu'est l'administration forestière. Plus précisément, le désaccord avoué avec le FSC concerne la prise en compte des principes et critères sur les droits (notamment fonciers) des populations locales, les espaces forestiers relevant généralement du régime de la domanialité en Afrique centrale et de l'Ouest.

L'initiative de l'IFIA épouse la volonté de plusieurs pays africains de voir se mettre en place un système régional basé sur les critères de l'Organisation africaine des Bois (OAB) : ceux-ci découlent directement d'un processus d'élaboration de critères et indicateurs coordonné par le Centre international de Recherche sur la Forêt tropicale (CIFOR), donc scientifiquement validé, et même reconnu à la fois par le FSC, depuis décembre 2000, et par l'OIBT en juin 2001. Mais elle rejoint également la réticence de nombreux gouvernements africains à faire évoluer les modalités de gestion publique (governance en anglais) en incluant la société civile, représentée ici surtout en fait par les ONG de défense de l'environnement. D'où la priorité donnée par l'IFIA aux méthodes forestières à impact réduit promues par l'OIBT, l'accélération du processus d'élaboration de plans d'aménagement n'étant encouragée que lorsqu'il existe une pression officielle dans ce sens, comme par exemple au Gabon, où trois de ces plans sont opérationnels.

L'annonce de l'IFIA a mis un terme provisoire aux timides mais réels développements du processus de certification FSC en Afrique centrale. Plusieurs sociétés qui avaient manifesté, comme au Gabon, leur intérêt pour la certification FSC dans la foulée de mise en œuvre de leur plan d'aménagement, font maintenant montre d'un certain attentisme. L'IFIA a par ailleurs appuyé l'initiative de deux sociétés, la CIB-Congo (groupe allemand Heinrich Feldmeyer, un million d'hectares gérés au nord du Congo-Brazzaville) auditée par SGS, et la CEB-Gabon auditée par Veritas, de se doter d'une certification spécifique hollandaise, Keurhout, qui permet l'importation des bois aux Pays-Bas et qui suscite un intérêt récent dans d'autres pays également. Ceci accroît aux yeux des opérateurs l'éventail des alternatives possibles au FSC, et d'autres sociétés pourraient prochainement emboîter le pas à ces initiatives.

En Afrique, l'idée progresse lentement : le Ghana est en cours de finalisation d'un système national, certains progrès ont été récemment faits au Cameroun dans le cadre d'un groupe de travail national sur la gestion durable et la certification, et l'Organisation africaine des Bois (OAB) continue de réfléchir à des critères et indicateurs adaptés aux situations africaines.

LA GUERRE DES CERTIFICATIONS

La montée en puissance du PEFC au cours de l'année 2000 a amené à s'interroger sur l'intérêt d'une reconnaissance mutuelle des divers systèmes en vigueur, personne n'ayant intérêt à l'instauration de différents schémas indépendants et concurrents.

La Confédération européenne des Industries papetières (CEPI) a organisé, fin novembre 2000 à Bruxelles, un atelier ⁽²⁾ où se sont retrouvés une cinquantaine d'experts et de représentants des divers systèmes en vigueur.

Mais l'établissement d'un cadre international de règles et de procédures pour une reconnaissance mutuelle des divers schémas (stratégie explicitement appuyée par le Ghana et la Malaisie) apparaît encore difficile et bute sur le blocage actuel des positions respectives des tenants du FSC, qui défendent leur système pionnier pour des raisons qui relèvent à la fois des principes, de la pression des organisations écologistes et de l'intérêt financier de l'opération, et, d'autre part, de PEFC qui, à la fin de l'année 2000, déclarait avoir certifié plus de 32 millions d'hectares en Europe.

La nouvelle tentative de "reconnaissance mutuelle", engagée fin février 2001 par une action conjointe de la FAO, de la Coopération allemande et de l'OIBT, de réunir près de 90 participants à Rome, a même creusé le fossé entre les deux camps. En marge de la réunion, Greenpeace réitérait son appui exclusif à la procédure FSC et sa résolution de lutter systématiquement contre les autres systèmes de certification.

Le différend entre les deux camps est à l'évidence beaucoup plus politique que technique, rien ne s'opposant en apparence à une mise en conformité des normes retenues dans les deux systèmes. Cet affrontement entre les deux systèmes majeurs de certification existants traduit sans doute la forte opposition d'intérêts qui existe entre les défenseurs de conceptions conventionnelles de la défense de l'environnement et de l'exploitation forestière.

Il montre aussi les difficultés de définir d'une façon consensuelle ce qu'un discours public redondant dénomme, comme une évidence, la gestion "durable" des forêts, dont le contenu est autant économique, social et politique, que technique.

Pour l'instant, la dynamique constatée de l'exploitation et des échanges internationaux de bois tropicaux limite encore considérablement la portée d'une écocertification de la gestion des forêts tropicales, quels que soient les procédures et les intérêts qui les sous-tendent.

D'abord, on assiste un peu partout à une intensification des prélèvements, de plus en plus issus de coupes illégales, que les lois nationales n'arrivent pratiquement jamais à réguler, ni les contrôles à empêcher, et que le développement incontrôlé des industries de transformation du bois dans de nombreux pays producteurs contribue à encourager.

Il est probable que l'exploitation des bois tropicaux, si elle se maintient dans les conditions actuelles, soit bientôt confrontée à une limite économique liée à la diminution progressive des ressources accessibles à un coût acceptable, comme le préfigure la situation dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est.

Dans un tel contexte, l'exigence de l'écocertification peut contribuer à faire augmenter les coûts et faire perdre aux produits une partie de la compétitivité dont ils disposent aujourd'hui, sans réelle assurance qu'ils pourront regagner un avantage économique comparable lorsque les

(2) Voir, dans ce numéro, l'article de Patrick Ollivier, pp. 653-660 (NDLR).

NAÏVETÉ ET INTÉRÊTS DES CERTIFICATEURS

« En l'absence de réelle instance régulatrice et compte tenu des incertitudes scientifiques persistantes qui empêchent de pouvoir parler véritablement de "normes" de gestion durable, on risque d'assister à une course à l'auto-certification ou à la certification de complaisance qui pourrait ruiner la crédibilité de ce mécanisme aux yeux des consommateurs européens ou nord-américains... Il serait d'ailleurs dangereux [de faire de la certification] l'outil exclusif de la gestion forestière, en conduisant ou en favorisant une politique de "vitrine"... et de se désintéresser du même coup de la gestion de l'ensemble des formations boisées des pays producteurs ».*

Cinq ans après cet avertissement, on retrouve les organismes certificateurs privés piégés et associés malgré eux au "blanchiment" du bois coupé dans le cadre du pillage des richesses de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre).

Un rapport spécial des Nations-Unies retrace les faits suivants : *« Une société forestière ougando-thaïlandaise appelée DARA-Forest s'est installée dans la région d'Ituri à la fin de l'année 1998... L'abatage d'arbres destinés à la production et l'exportation de bois d'œuvre en République démocratique du Congo n'a cessé de se faire en toute illégalité... Le Groupe [de l'ONU] s'est également rendu compte qu'il y avait collusion entre la société DARA Great Lake Industries (DGLI) dont DARA-Forest est une filiale, de même qu'entre la société jumelle ougandaise Nyota Wood Industries et le Ministère ougandais de l'aménagement du territoire et des eaux et forêts aux fins de la mise en place d'un système facilitant la certification du bois d'œuvre en provenance de la République démocratique du Congo. En mai 2000, DGLI a signé un contrat avec Smart Wood [un des principaux organismes certificateurs agréés par le FSC - NdA] et le Rogue Institute for Ecology and Economy d'Oregon, États-Unis, concernant la délivrance de certificats de conformité des produits forestiers. Le 21 mars 2000, le Directeur du groupe DARA, Prossy Balaba, a envoyé une lettre au Commissaire le priant d'autoriser un représentant de Smart Wood à visiter certaines forêts, notamment celles de Budongo et Bugoma [en Ouganda] ; celui-ci était attendu dans la région vers la mi-avril. Cette visite n'était qu'un artifice destiné à abuser le représentant de Smart Wood auquel ces forêts étaient présentées comme étant celles sur lesquelles porteraient les certifications afin de le convaincre de certifier conforme la production de bois d'œuvre de DARA-Forest... Derrière tout cela se cache la volonté de se servir de la forêt de Budongo exploitée en conformité des exigences internationales de certification comme modèle des forêts d'où est tiré le bois d'œuvre en provenance de la République démocratique du Congo, de telle sorte que celui-ci soit certifié conforme en l'absence de tout élément justifiant cette certification. Les plans qui doivent permettre de contourner à l'avenir le système international sont déjà en place ».*

Dans ses conclusions, le groupe d'experts des Nations-Unies ne propose pas moins qu'une prise en main de la certification par un organe intergouvernemental, le Forum intergouvernemental sur les Forêts (FIF), lequel deviendrait le régulateur d'un système suspecté de dérive mercantiliste : *« Le Groupe recommande que le Forum intergouvernemental sur les Forêts unifie les différents systèmes et procédures de certification du bois. Le système de certification devrait être fondé sur l'ensemble de principes, critères et indicateurs retenus par le Groupe intergouvernemental spécial sur les Forêts et le Forum intergouvernemental sur les Forêts. Il devrait être envisagé d'établir de nouveaux critères applicables en ce qui concerne le "bois de la guerre". Le Forum intergouvernemental sur les Forêts devrait devenir ou désigner l'unique organe habilité à certifier le bois. La composition de cet organe devrait refléter la diversité des agents et des intérêts en jeu, de même que la spécificité des régions. La mise en place d'un dispositif unifié de ce genre permettrait d'éviter que la codification [sic – lire certification] ne tombe dans le laxisme et que des organes certificateurs purement commerciaux ne délivrent des certificats ou ne soient tentés de le faire ».*

Ainsi, à la concurrence bruyante des initiatives privées de certification, s'ajoute un plaidoyer onusien pour réintroduire la représentation des États — et à travers eux le système des Nations-Unies — dans le jeu de la certification.

Référence : Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, Secrétariat général des Nations-Unies, New-York, 2001.

* A. KARSENTY. — Certification et gestion durable : entre commerce et recherche. — *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 21 mars 1997.

nouvelles modalités de gestion produiront leurs effets dynamiques, dans la durée. On fait l'hypothèse que l'accroissement des coûts et le caractère incitatif de l'écocertification conduiront, à terme, une partie des entreprises à réagir en rationalisant leurs activités, accroissant leur efficacité, innovant pour utiliser une gamme élargie d'essences et fabriquer de nouveaux produits de meilleure qualité. Les marges de progression sont importantes, tant dans l'exploitation que dans la transformation et la commercialisation du bois. Mais, d'une part, seule une partie des entreprises est capable d'une telle "sortie par le haut", et, d'autre part, ce processus s'inscrit dans la durée et les parts de marché perdues sont difficiles à retrouver.

De nombreux opérateurs, qui n'appartiennent pas forcément aux organisations de représentation ou qui ne suivent pas forcément sur le terrain les positions prises dans les instances internationales, craignent que le système défini, quel qu'il soit, ne vienne entraver fortement leur marge de manœuvre. Tout se passe comme si l'on se dépêchait alors de récolter avant que de nouvelles règles ne viennent contrôler plus strictement les pratiques.

Par ailleurs, une réorientation des exportations de bois tropicaux s'effectue depuis une quinzaine d'années en direction des pays du Sud.

Or, l'efficacité de l'écocertification comme instrument économique dépend directement de la demande, dont la différenciation géographique est actuellement très grande. La réactivité à l'écocertification est nulle en Chine et en Inde, qui sont en train de devenir les grands marchés de bois tropicaux des prochaines décennies.

Le commerce Sud-Sud qui se développe aujourd'hui avec l'émergence de fortes demandes asiatiques ne contribue pas à promouvoir l'écocertification, qui reste un concept venant du Nord. La même conclusion peut également être tirée de la montée de la consommation intérieure (90 % de la production commerciale du Brésil est consommée dans le pays même).

Enfin, les difficultés à promouvoir une gestion durable des forêts naturelles tropicales, de même que la baisse prévisible des récoltes de bois dans celles-ci (- 10 % prévus dans les années 2000), ont amené depuis longtemps à songer à la substitution par des espèces plantées, généralement plus productives.

Cette tendance, déjà ancienne en Amérique du Sud, s'est accélérée au cours des dernières années avec le débat sur la sauvegarde des forêts naturelles et de l'écocertification.

Depuis la fin des années 1980, on assiste à un véritable boom des exportations de Teck, corrélatif à l'arrivée sur les marchés du Nord du mobilier moderne et de jardin.

Dans les toutes prochaines années, les grandes plantations réalisées depuis une dizaine d'années en Asie du Sud-Est, et dans une moindre mesure en Afrique, vont arriver à l'âge d'exploitation. Il est prévu une forte augmentation des livraisons internationales des produits issus de cette ressource à forte croissance, qui pourrait constituer plus de 20 % des exportations tropicales d'ici dix ans.

Ce phénomène ne concerne d'ailleurs pas que les bois tropicaux, puisque la même évolution est signalée à l'échelle de la production mondiale de bois. On s'attend également à une arrivée massive de résineux issus des vastes plantations du Chili et de Nouvelle-Zélande, bois qui concurrencent les essences tropicales, comme en témoigne leur utilisation croissante aux dépens des espèces d'Asie du Sud-Est pour la production de contreplaqué au Japon.

Ces perspectives de substitution par les bois issus de plantations incitent sans doute à reconsidérer les termes courants du débat sur la gestion "durable" des forêts tropicales. Et il existe des visions plus radicales encore : l'ONG Conservation International porta, il y a quelques années, une critique virulente des techniques de gestion durable, arguant de ce que celles-ci, déjà moins

rentables et donc pas faciles à adopter par les opérateurs économiques sans aide de la collectivité, s'avéraient également moins susceptibles de garantir la pérennité de la ressource qu'une exploitation ordinaire non régulée. La mise en réserve intégrale (à supposer que cela soit possible, ce qui est pour le moins une hypothèse forte en situation de concurrence pour l'usage des terres), après une exploitation même non régulée, était prônée comme la seule solution possible.

Ce débat et ces visions contradictoires de la durabilité illustrent parfaitement combien la gestion des forêts tropicales risque d'être difficile dans l'avenir, quelles que soient les stratégies retenues.

L'OFFENSIVE RÉCENTE D'UNE AILE ÉCOLOGISTE CONTRE LE FSC

Plusieurs organisations écologistes n'ont pas suivi le WWF ni Greenpeace, dans leur soutien à la certification de l'exploitation dans les forêts considérées comme "primaires", et notamment au système FSC. Ces groupes n'attendaient qu'une occasion pour lancer une offensive visant à le discréditer, ce qu'ils semblent avoir trouvé récemment.

La certification d'une concession indonésienne (PT Diamond Raya) de 90 000 hectares de forêt naturelle à Sumatra, « *habitat des derniers tigres d'Indonésie* », a été violemment dénoncée par The Rainforest Foundation, Forest.org et, surtout, par l'ONG indonésienne Walhi, bien connue pour son action de défense des forêts, qui demande le retrait du certificat à la compagnie.

Il est vrai que la situation forestière de l'Indonésie incite au scepticisme : production de bois d'œuvre estimée par des experts indépendants à 78 millions de m³ (contre 26 millions officiellement), près de 70 % des grumes entrant dans les usines issues de coupes illégales, incendies massifs de forêts résultant de la "conversion" sauvage des forêts dégradées en plantations agricoles, etc. Dans le pays voisin, ce sont les grandes compagnies malaisiennes (WTK, Rimbunan Hijau, Samling...) qui ont fait part de leur intention de chercher à obtenir des certifications FSC dans un proche avenir pour leurs permis au Sarawak.

Il n'en fallait pas plus pour que les mêmes organisations écologistes dénoncent par avance la possibilité qu'une seule de ces compagnies, qui ont acquis une mauvaise réputation en Malaisie et dans le monde entier, obtienne une certification FSC.

Même la compagnie Precious Wood, figure emblématique de l'aménagement et de la certification FSC en Amazonie brésilienne depuis 1997 (exploitation de 62 000 hectares), a été attaquée par un article récent publié dans *The Ecologist* et reproduit sur le site de Forest.org. L'un des deux co-auteurs, qui est aussi un ancien porte-parole de Friends of the Earth Allemagne, reproche, entre autres, au FSC d'admettre une exploitation qui nécessite la destruction de 2 700 hectares (5 %) pour l'ouverture des 400 km de routes permanentes et de 5 000 km de pistes secondaires d'accès. Il est reproché aussi à Precious Wood d'avoir engendré un boom de l'exploitation illégale sur une essence peu connue mais à laquelle la compagnie a ouvert un marché d'exportation. En outre, il est reproché à une autre compagnie certifiée, Gethal, d'avoir, à travers son plan d'aménagement, interdit un certain nombre de droits d'usage locaux comme la collecte de noix du Brésil.

La plupart de ces ONG assurent qu'elles ne sont pas contre le principe d'une certification, mais que la certification FSC, soutenue activement par le WWF, ne profite qu'à l'industrie du bois qui ne se prive pas d'exploiter des forêts primaires, tandis que les surfaces certifiées détenues par des communautés ou des artisans ne représentent que 3 % du total. Les mots d'ordre de boycott des bois tropicaux reprennent désormais de la vigueur, ainsi d'ailleurs que des appels par ces mêmes organisations au contrôle de l'exploitation illégale et à une régulation plus forte de l'exploitation de la part des États.

Sources :

FRERIS (N.), LASCHEFSKI (K.). — Seeing the Wood from the Trees. — *The Ecologist*, vol. 31, July/August 2001.

COUNSELL (S.). — Trickery or Truth ? — An examination of the effectiveness of the FSC. The Rainforest foundation UK. FSC Certifies Logging of Tiger Habitat in Indonesia (www.forest.org). Malaysian Rainforest Logging Cartels Seek FSC Certification (www.forest.org). Serious Concerns Regarding Forest Certification (www.forest.org).

Pour l'instant, alors même que tous les acteurs s'entendent pour débattre de façon souvent redondante de la gestion "durable" des forêts naturelles des tropiques, tout se passe comme si un vaste processus de substitution de la ressource par des plantations était en cours de façon parallèle et concurrente, ce qui ne pourrait que limiter fortement la portée des conclusions tirées de la discussion sur l'écocertification.

EXISTE-T-IL DES ALTERNATIVES À L'ÉCOCERTIFICATION ?

Du point de vue théorique, l'écocertification n'est donc pas la solution idoine, loin s'en faut.

C'est bien parce que les spécialistes ne sont pas encore arrivés à mettre en œuvre (et aussi à définir) la fameuse gestion "durable" des forêts tropicales que la problématique de l'écocertification est née. Faute de l'introduction rapide d'une sylviculture adaptée au renouvellement de la ressource dans la zone tropicale, des demandes de contrôle par le marché sont apparues pour faire pression sur les exploitants et les forestiers.

Mais ce déplacement du problème vers l'aval, faute d'autre solution relativement simple à mettre en œuvre, ne règle absolument rien quant au fond.

Dans la zone tropicale, où les forêts sont plus ou moins homogènes et restent de toute façon mal connues, il n'existe pratiquement pas d'expérience de gestion à grande échelle visant le rendement soutenu, les effets sur les écosystèmes des premiers plans d'aménagement mis en œuvre dans quelques pays restant à évaluer sur une période suffisamment longue pour être significative.

De plus, l'expertise internationale, au coût très élevé, se focalise essentiellement sur les forêts du Nord, où les enjeux sont beaucoup plus importants.

Plantations mises à part, l'écocertification risque donc d'avoir du mal à s'imposer en zone tropicale.

Il est ainsi probable que de très grosses difficultés (pour ne pas dire une impossibilité pratique) subsisteront encore longtemps pour certifier qu'une gestion forestière tropicale est durable ou non.

Ceci implique, en effet, une compétence indiscutée des certificateurs, une forte probité des organismes de certification, ainsi que des vérifications complexes, récurrentes et donc bien difficiles et coûteuses en pratique. Le traçage des produits jusqu'à l'attribution de l'écolabel est lui-même sujet à caution, compte tenu des modalités d'exploitation actuelles et des enjeux correspondants.

Les instruments réglementaires ont largement échoué à réguler la foresterie tropicale, souvent il est vrai du fait de l'absence manifeste de volonté politique des gouvernements. Quant aux instruments économiques, ils sont restés jusqu'ici d'utilisation très limitée et ne sauraient, en tous cas, constituer une solution miracle dans les circonstances très complexes qui entourent la gestion douteuse des forêts tropicales.

L'écocertification de la gestion forestière est tout sauf une panacée.

Malgré ses limites théoriques et pratiques, l'écocertification de la gestion des forêts tropicales apparaît cependant aujourd'hui comme un point de passage obligé, dans la mesure où, pour l'instant, aucune solution alternative n'existe.

La Commission européenne, d'abord sensible aux arguments de la Coopération française qui penchait plutôt pour l'inscription des forêts tropicales sur un registre mondial des forêts aménagées (ce qui, en l'absence de normes précises d'aménagement en zone tropicale, aurait avantage)

les opérateurs africains, en majorité français et de plus en plus italiens, face à leurs concurrents asiatiques), a finalement — tout comme la Banque mondiale — décidé d'appuyer le FSC. Malgré l'échec patent de son projet de certification en Afrique centrale (aucune forêt certifiée en trois ans d'activités impulsées par le WWF-Belgique), la Commission a décidé de prolonger ses efforts dans cette direction.

L'écocertification apparaît aujourd'hui toujours comme une sorte de vraie "fausse solution", car personne ne croit sérieusement à la formule miracle, mais n'a rien d'autre d'immédiat à proposer du point de vue technique et surtout politique.

Gérard BUTTOUD

Laboratoire de Politique forestière
ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL,
DES EAUX ET DES FORÊTS (ENGREF)
14, rue Girardet
F-54042 NANCY CEDEX
(buttoud@engref.fr)

Alain KARSENTY

Département Forêt/ECOPOL
CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT (CIRAD)
45 bis, avenue de la Belle-Gabrielle
F-94736 NOGENT-SUR-MARNE CEDEX
(karsenty@cirad.fr)

BIBLIOGRAPHIE

- BAHARUDDIN (H.G.). — Certification du bois : vue d'ensemble. — *Unasylva*, vol. 46, n° 183, 1995, pp. 18-24.
- BARBIER (B.) *et al.*, Ed. . — The economics of the tropical timber trade. — London : Earthscan, 1994. — 179 p.
- BUTTOUD (G.). — Bois tropicaux : l'éco-certification, ou la vraie-fausse solution. — *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 1^{er} août 1997.
- BUTTOUD (G.). — Gérer les forêts du Sud : l'essentiel sur la politique et l'économie forestières dans les pays en développement. — Paris : L'Harmattan, 2001. — 255 p.
- CEPI. — Comparative Matrix of Forest Certification Schemes. — Brussels : Confederation of European Paper Industries, 2000. — 11 p.
- ELLIOTT (C.). — Forest certification : analysis from a policy network perspective. — Lausanne : École polytechnique fédérale de Lausanne, 1999. — 464 p.
- ESE. — Aménagement forestier durable, enregistrement international des forêts et éco-certification du bois. — Bruxelles : Environmental Strategies Europe, 1995. — 94 p.
- KANOWSKI (P.) *et al.* . — Questions de certification. — *Actualités des Forêts tropicales*, OIBT, vol. 8, n° 1, 2000, pp. 2-8.
- KARSENTY (A.). — Certification et gestion durable : entre commerce et recherche. — *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 21 mars 1997.
- KARSENTY (A.). — Forêts tropicales et mondialisation : les mutations du marché international des bois. — *Autrepart*, n° 9, 1999, pp. 121-135.
- KARSENTY (A.). — Les Instruments économiques de la forêt tropicale ; le cas de l'Afrique centrale. — Paris : Maisonneuve et Larose ; Éditions CIRAD, 1999. — 125 p.
- KIEKENS (J.-P.). — Certification des bois d'œuvre : analyse critique. — *Unasylva*, vol. 46, n° 183, 1995, pp. 27-28.
- KIEKENS (J.-P.). — Vers un label vert pour les bois tropicaux ? — *Le Courrier CEE-ACP*, novembre-décembre 1993, pp. 95-96.
- LESLIE (A.J.). — Pour qui sonne le glas : comment se présente l'avenir du commerce des bois tropicaux face à une surabondance probable de bois de plantations ? — *Actualités des Forêts tropicales*, OIBT, vol. 7, n° 4, 1999, pp. 13-15.
- MERRY (F.), CARTER (D.). — Certified wood markets in the US ; implications to tropical deforestation. — *Forest Ecology and Management*, vol. 92, n° 1-3, 1997, pp. 221-228.

- PRABHU (R.) *et al.* . — Testing criteria and indicators for the sustainable management of forests. — Jakarta : CIFOR Special Publication, 1996. — 217 p.
- RICE (R.), GULLISON (R.), REID (J.). — Can sustainable management save tropical forests ? — *Scientific American*, n° 276, 1997, pp. 34-39.
- SMOUTS (M.-C.). — Forêts tropicales, jungle internationale. — Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 2001. — 349 p.
- UPTON (C.), BASS (S.). — The forest certification handbook. — London : Earthscan, 1995. — 218 p.
- VIANA (V.) *et al.* Eds . — Certification of forest products ; issues and perspectives. — Washington DC : Island Press, 1995. — 261 p.
- WIJEWARDANA (D.). — Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts. — *Actualités des Forêts tropicales*, OIBT, vol. 6, n° 3, 1998, pp. 4-6.

CERTIFICATION DE LA GESTION DES FORÊTS TROPICALES : VERS UN VIRAGE STRATÉGIQUE ?

par G. BUTTOUD et A. KARSENTY

Depuis quelques mois, un nouveau thème occupe le haut de l'agenda forestier international : l'exploitation illégale du bois. Des études menées en Indonésie et au Ghana montrent que les bois coupés illégalement représentent, dans ces pays, au moins deux fois le volume légal déclaré. S'y ajoutent les considérations sur le "bois de la guerre" du Liberia et de la République démocratique du Congo. À l'issue d'une réunion internationale à Bali, fin 2001, organisée par la Banque mondiale, les pays du G8 ont appelé à des "actions immédiates" contre ce que les Anglo-saxons nomment "*forest crimes*" et à la création de forces régionales de proposition. Le commerce international du bois est donc sous pression, d'autant plus qu'un rapport d'août 2001 de l'organisation non gouvernementale des "Amis de la Terre" (Friends of the Earth) affirme que les bois illégaux représenteraient 80 % de la récolte au Brésil, 73 % en Indonésie, 70 % au Gabon et 50 % au Cameroun.

Ce constat amène à penser qu'il faut trouver une garantie plus directe et générale que l'écocertification prouvant que le bois a été exploité dans le respect des contraintes légales des pays producteurs. La solution semble passer par un éclatement de la certification en deux ou trois catégories. Un document de la Société générale de Surveillance (SGS)⁽¹⁾ propose un schéma de certification du bois qui verrait coexister :

- une certification d'origine légale, garantissant que le permis d'exploitation a été légalement acquis, les taxes forestières payées, etc.
- une certification de respect des contraintes légales, concernant les règles sylvicoles spécifiques au pays (y compris l'application du plan d'aménagement) ;
- une certification de gestion durable, suivant les critères du FSC ou équivalents.

Cette nouvelle déclinaison de la certification aurait plusieurs conséquences :

- elle sanctionnerait l'échec de la démarche "globalisante" du FSC, qui entend enserrer le critère de légalité dans les critères de gestion durable ;
- les deux instruments ne seraient plus de même nature. La certification de légalité tendrait à devenir un instrument de politique publique, et serait *de facto* obligatoire pour qui voudrait vendre son bois ; la certification de gestion durable resterait, quant à elle, dans l'ordre des engagements volontaires pour les entreprises "avancées" ;
- une certification légale obligatoire de fait suppose des certificateurs. Ce n'est pas un hasard si la SGS, qui contrôle déjà les exportations de nombreuses matières premières dans plusieurs pays en développement, lance une telle proposition qui verrait des bureaux de vérification agréés se substituer au travail de contrôle des agents de l'État. Présenté comme une « *inversion de la charge de la preuve* » soulageant l'administration, ce schéma s'inscrit bien dans le sens de la « *privatisation des États* », pour reprendre l'expression de B. Hibou⁽²⁾.

(1) Independent Validation of Legal Timber : First steps towards a legal and sustainable timber trade. — SGS, décembre 2001.

(2) HIBOU Béatrice (sous la direction de). — La Privatisation des États. — Paris : Karthala, 1999.

L'ÉCOCERTIFICATION DE LA GESTION DES FORÊTS TROPICALES (Résumé)

Si la question de l'écocertification de la gestion forestière est née du débat sur la "déforestation" tropicale, ce n'est paradoxalement pas sous les tropiques que les progrès ont été les plus importants. De fortes divergences d'intérêts continuent d'opposer les organisations non gouvernementales (ONG) de défense de l'environnement, protagonistes du système FSC, aux industriels et administrations forestières nationales qui penchent en faveur de modèles techniquement très voisins, mais plus adaptables aux conditions économiques locales, et qui écarteraient les ONG du processus d'évaluation des pratiques de terrain. La complexité des écosystèmes, de même que l'évolution de la production et du commerce des bois issus des forêts naturelles des tropiques, constituent autant de facteurs qui limitent de surcroît la portée concrète d'une éco-certification de la gestion en forêt tropicale.

ECOCERTIFICATION FOR TROPICAL FOREST MANAGEMENT (Abstract)

Whilst the issue of ecocertification of forest management began with the international debate on tropical "deforestation", it is curiously not in the tropical areas that the idea was most widely implemented. Strongly contradictory interests still oppose environmentalist NGOs, who support the FSC system, to the industry and national forestry administrations, who prefer alternative, although technically very similar, models, that are more adaptable to local economic conditions but which exclude the NGOs from the assessment of field practices. The complexity of ecosystems, as well as the trends in the production and trade of timber extracted from the tropical areas, are additional limiting factors on the practical value of ecocertification schemes in tropical forest management.
